

Avril 2022

Appel à Dons exceptionnels

Cher Lecteur de la Revue des Industries AgroAlimentaires (IAA),

L'existence et le développement de la Revue IAA reposent sur votre soutien

Le monde est confronté à des défis sans précédent pour maintenir la santé de la planète et des 10 milliards d'habitants qui l'occuperont d'ici 2050. La transformation et la valorisation de la matière agricole et des aliments sont au cœur de ces enjeux. Les industries agricoles et alimentaires sont le premier employeur industriel en France et génèrent historiquement le premier excédent commercial. Néanmoins, force est de constater que malgré ses nombreux atouts, la position de la France s'érode, le secteur se restructure rapidement, les concepts d'ultraformulation ou d'ultra-transformation troublent l'image de l'industrie. La transition écologique, le développement des circuits courts, de la robotisation et de l'intelligence artificielle sont toutefois, autant d'opportunités pour permettre à notre industrie de rebondir et de se renouveler. Par ailleurs, la sécurité sanitaire et la sécurité alimentaire restent des enjeux de souveraineté et de santé publique.

Depuis 138 ans, la Revue IAA, propriété de l'ACIA, accompagne la diffusion des évolutions techniques et des résultats scientifiques au sein des IAA françaises et francophones. En particulier, la revue IAA assure le lien entre des domaines technologiques et scientifiques éloignés, entre laboratoires, centres techniques et industries.

La Revue IAA, elle-même, avec ses six numéros annuels, suit les évolutions technologiques et **publie une édition numérique depuis une quinzaine d'années**. Nous avons besoin de votre soutien financier pour parachever la transformation et faire de la revue IAA la première source fiable d'information sur la transformation agricole et alimentaire à destination des scientifiques, professionnels, formateurs, étudiants et du public intéressé par ces questions.

Dans cette logique, le Conseil d'Administration de l'Acia a voté plusieurs décisions indispensables pour pérenniser la revue IAA et qui doivent être financées au-delà des abonnements et des capacités de l'Association:

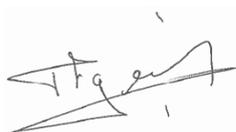
- Poursuivre la **modernisation du site web** par une mise aux normes, une lecture sur tous les écrans (smartphones, tablettes, ordinateurs), un moteur de recherche plus puissant (par tags et mots clés, sur texte entier), une meilleure indexation (par filière, produit, technologie) et accessibilité.
- Permettre le **libre accès au contenu** de la revue : il s'agit de faire de IAA la première source de référence et indépendante pour le Wikipédia francophone et autoriser tout professionnel et visiteur à s'informer sur les méthodes de transformation et de valorisation des produits agricoles.

- Permettre la création de **dossiers et de numéros hors-séries** diffusés en ligne.
- Encourager les **contributions aux programmes de R&D collaboratifs et aux thèses**.
- Soutenir la **communication des savoir-faire et des innovations**.

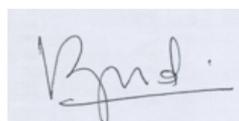
Cette première tranche d'évolution de la revue IAA donnera **libre accès à près de 1000 articles originaux**. D'autres suivront comme la mise en place d'identifiants DOI des articles. Il s'agira à la fois d'encourager la **réplication de solutions techniques non concurrentielles** (ex. traitements des effluents, valorisation de coproduits, mutualisation de production/distribution) et de **mettre à disposition de la communauté scientifique et technique des données industrielles**. En parallèle, la numérisation des archives de IAA permettra aux chercheurs et historiens d'appréhender les transitions industrielles agroalimentaires depuis les premiers travaux de Appert, Chaptal...

Pour accompagner cet effort sans précédent et amplifier nos actions au service des filières agricoles et alimentaires, et des consommateurs, **l'ACIA et la Revue IAA ont besoin de votre soutien financier** et de votre détermination à nous accompagner dans cette mutation.

Nous vous remercions par avance chaleureusement de votre soutien.



Philippe Girardon
Président de l'ACIA



Véronique Brugière
Rédactrice en Chef de la revue IAA

Novembre-Décembre 2021 128^{ème} année




Emballage alimentaire



- Le recyclage et le réemploi des emballages peuvent-ils entraîner un risque systémique de contamination des aliments ?
- Ingénierie des emballages recyclables, réutilisables, réemployables de demain
- Apport des biotests en complément de l'analytique pour l'évaluation du risque des substances non intentionnelles des emballages.
- Usage de manocelluloses dans des emballages biosourcés et compostables barrière aux gaz et à la vapeur d'eau d'eau
- MYPACK : PEF et procédé multi-microcouche, une solution pour l'emballage alimentaire de demain ?
- Parvenir au zéro déchet inorganique dans la filière alimentaire - Résultats du projet Européen ReinWASTE
- Impact du conditionnement des aliments sur la maîtrise des bactéries pathogènes et microorganismes impliqués dans la sécurité et salubrité microbiologique des aliments dans un contexte d'évolution sociétale.



N° 78 - 11/2021 | ISSN 0334-2258 | www.revues-iaa.fr

www.revues-iaa.fr

Je fais un don à l'Acia, (Association reconnue d'utilité publique)

Vos dons et/ou ceux de votre entreprise ouvrent droit à une réduction d'impôts*.

- Paiement par chèque bancaire ci-joint
- Paiement par virement bancaire en date du.....
Banque Indicatif Numéro de compte Clé RIB
30002 00401 0000007679Y 18
LCL Paris Théâtre Français(000401)
Identification internationale :
IBAN FR28 3000 2004 0100 00007679Y18 Code BICCRLYFRPP
- Paiement sur facture selon Bon de Commande ci-joint
- Demande d'attestation fiscale pour la cotisation déductible à 66% des revenus
- Demande d'une facture à réception du paiement

*Votre don ouvre droit à des déductions fiscales importantes :

► au titre de l'impôt sur le revenu, le don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don. Par exemple : pour un don de 2000€, il ne vous en coûtera que 680€ après déduction fiscale.

► au titre de l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) le don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don. Par exemple : pour un don de 2000€, il ne vous en coûtera que 500€ après déduction fiscale.

► au titre de l'impôt sur les sociétés le don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du montant du don. Par exemple : pour un don de 2000€, il ne vous en coûtera que 800€ après déduction fiscale.

Coordonnées

ENTREPRISE :

ORGANISATION :

NOM et PRENOM DU CONTACT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :
